



HAL
open science

Phase 1 du programme "Trames noires du Massif central" (IPAMAC). Compte-rendu intermédiaire. Visite du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Samuel Challéat, Johan Milian, Dany Lapostolle, Rémi Bénos, Kévin Barré,
Hélène Foglar, Charles Ronzani

► **To cite this version:**

Samuel Challéat, Johan Milian, Dany Lapostolle, Rémi Bénos, Kévin Barré, et al.. Phase 1 du programme "Trames noires du Massif central" (IPAMAC). Compte-rendu intermédiaire. Visite du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. [Rapport de recherche] IPAMAC (Association inter-Parcs du Massif central); Région Auvergne-Rhône-Alpes; ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires); UMR5602 GÉODE (CNRS); Collectif RENOIR / Observatoire de l'environnement nocturne. 2022, pp.22. hal-03749153v2

HAL Id: hal-03749153

<https://hal.science/hal-03749153v2>

Submitted on 25 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

IPAMAC TRAMES NOIRES DU MASSIF CENTRAL

RENOIR ÉTUDES |
SEPTEMBRE 2020 |

Compte-rendu intermédiaire de Phase 2
Visite du Parc naturel régional des Monts
d'Ardèche — 25 & 26 juin 2020



Samuel Challéat, Johan Milian, Dany Lapostolle, Rémi Bénos, Kévin Barré, Hélène Foglar, Charles Ronzani. Phase 1 du programme "Trames noires du Massif central" (IPAMAC). Compte-rendu intermédiaire. Visite du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. [Rapport de recherche] IPAMAC (Association Inter-Parcs du Massif central) ; Région Auvergne-Rhône-Alpes ; ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) ; Union Européenne ; UMR5602 GÉODE (CNRS) ; Collectif RENOIR / Observatoire de l'environnement nocturne. 2020 (publié en 2022), 22 pages.





Pascaline Roux

Chargée de mission Transition
énergétique et Matériaux bio-
sourcés au Parc naturel régional
des Monts d'Ardèche

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche se situe sur les pourtours ouest du département de l'Ardèche regroupant 145 communes. Cette partie du territoire est caractérisée par sa ruralité, sa géographie de pentes et de plateaux, composée d'un habitat diffus, localisé principalement dans les vallées.

Créé en 2001, le Parc des Monts d'Ardèche a inscrit dans sa seconde charte 2013-2029 des mesures spécifiques pour diminuer la consommation énergétique du territoire et la protection de la biodiversité dite ordinaire.

Parmi les actions mises en place pour atteindre ces deux objectifs, le Parc a mené des actions de sensibilisation sur la pollution lumineuse, ses impacts sur les émissions de gaz à effet de serre et sur les êtres vivants.

Ces temps d'informations se sont déroulés dans le cadre d'événements nationaux comme Le Jour de la Nuit mais aussi, à la demande des communes qui, souhaitant interrompre l'éclairage public une partie de la nuit, se sont appuyées sur des animations grand public proposées par le Parc pour informer les habitants.

Toutefois, ces campagnes de sensibilisation se sont vite trouvées peu adaptées aux besoins urgents de diminuer la consommation énergétique du territoire. Il fallait trouver un moyen d'intervenir plus efficient.

Pour engager le territoire sur des mesures plus efficaces, le Parc a accompagné les communes financièrement pour l'achat d'horloges astronomiques. En contre partie de cette aide financière, la collectivité devait s'engager à prendre un arrêté municipal sur l'extinction de l'éclairage public au minimum 5 heures par nuit. Même si cela a permis à certaines communes de franchir le pas, les effets escomptés n'étaient pas au rendez-vous, peu de communes ont mobilisé cet appui financier.

Le projet initié par l'association inter parcs du massif central (IPAMAC), a permis au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche de se questionner sur les enjeux liés à la pollution lumineuse. Les travaux de Dark Sky Lab et l'accompagnement du Collectif RENOIR ont permis de se rendre compte que le ciel et l'environnement nocturnes des Monts d'Ardèche étaient de qualité. En faire une ressource territoriale pourrait permettre de mobiliser plus facilement les élus. Le Parc naturel régional souhaite continuer d'appréhender la question du ciel étoilé des Monts d'Ardèche de la même manière, en valorisant cette ressource, la faire connaître auprès de tous pour ensuite mieux la préserver.

* * *







LA VISITE

Le déroulement de la visite au sein du PNR des Monts d'Ardèche

JEUDI 25 JUIN 2020

Le matin, au siège du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, Réunion de cadrage des actions du Parc en matière de lutte contre la pollution lumineuse. En présence de :

▪ Pascaline Roux, Chargée de mission Transition énergétique et Matériaux bio-sourcés au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ;

▪ Dany Lapostolle & Samuel Challéat, pour le groupement RENOIR Études.

L'après-midi, au siège du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et en déplacement sur le terrain, rencontre avec :

▪ Guillaume Chevalier, Chargé de mission Natura 2000 et Espaces naturels sensibles au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ; en présence de Pascaline Roux, Dany Lapostolle et Samuel Challéat.

▪ Nicolas Klee, Chargé de mission Tourisme au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ; en présence de Pascaline Roux, Dany Lapostolle et Samuel Challéat.

En fin d'après-midi & soirée, en déplacements sur le terrain :

▪ Rencontre avec Dominique Allix, maire de la commune de Lachamp-Raphaël et Vice-président du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, délégué "Ressources Humaines et Finances" ; en présence de Pascaline Roux, Dany Lapostolle et Samuel Challéat ;

▪ Visite nocturne du Parc, lecture des enjeux paysagers avec Pascaline Roux.

VENDREDI 26 JUIN 2020

Le matin, au siège du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche : Comité de Pilotage, présentation technique des premiers résultats du Lot 1 de l'étude Trame Noire IPAMAC sur les Monts d'Ardèche. En présence de :

▪ Pascaline Roux, Chargée de mission Transition énergétique et Matériaux bio-sourcés au PNR des Monts d'Ardèche ;

▪ Marie Bonnevalle, Chargée de projet Biodiversité à l'IPAMAC ;

▪ Dany Lapostolle & Samuel Challéat, membres du groupement RENOIR Études ;

▪ Sébastien Vauclair, gérant du BE Dark Sky Lab ;

▪ Valentin Rabier, Chargé de mission pour le SCoT Centre Ardèche ;

▪ Orane Dias, Chargée de mission Habitat à la Communauté de Communes du Val de Ligne ;

▪ Julie Pedrono, Chargée de mission Natura 2000 à la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche ;

▪ Denis Udrea, Président de l'association Clair d'étoiles & Brin d'jardin, et membre de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Ardèche ;

▪ Edith Guinchard, Chargée de mission Eau et aménagement du territoire à la FRAPNA Ardèche ;

▪ Clara Maréchal, Chargée de mission Plan climat air énergie territorial (PCAET) à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas ;

▪ Claire Mertz, Chargée de mission Urbanisme pour le SCoT de l'Ardèche Méridionale ;

▪ Yann Chantin, Responsable du service Éclairage public au SDE 07 (Syndicat départemental d'énergie de l'Ardèche) ;

▪ Julien Caronnet, Responsable du service Énergies au SDE 07.

En fin de matinée, synthèse et débriefing en présence de :

▪ Pascaline Roux, Marie Bonnevalle, Sébastien Vauclair, Dany Lapostolle et Samuel Challéat.



Mairie →

*Table
d'orientation* →

Espace VESTA →
Musée de la météorite

Historique de l'intérêt du Parc pour les enjeux de sobriété lumineuse

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche se saisit de la lutte contre la pollution lumineuse via les enjeux paysagers (mesure 4.3 de la Charte 2013-2025, "Maîtriser l'impact des activités humaines sur les paysages du quotidien"). La pollution lumineuse est appréhendée comme une atteinte à la qualité paysagère, objet essentiel de préservation pour le Parc. Les paysages nocturnes sont ainsi considérés, et leur préservation rattachée à des mesures de sobriété et d'efficacité énergétiques qui touchent en premier chef l'éclairage public. L'un des objectifs fixés dans la Charte est de réduire de 30 % les consommations d'énergie liées à l'éclairage extérieur.

UNE MOSAÏQUE D'ACTIONS DIVERSIFIÉES ET PARFOIS ANCIENNES

Mais plus largement, la lutte contre la pollution lumineuse au sein du Parc apparaît comme une mosaïque d'actions diversifiées, dont une partie est déjà ancienne. Par exemple, l'extinction de l'éclairage public, certes peu répandue au sein du Parc, fait suite à un voyage d'étude en Bretagne, en 2011, durant lequel la question du black-out est discutée entre élus. Une petite dizaine de villages, sur les 145 que compte le Parc, se lance alors dans ce mouvement expérimental pour rejoindre les 12 000 communes qui, à l'échelon national, pratiquent aujourd'hui l'extinction nocturne.

Le Parc déploie différentes actions de sensibilisation des publics et des élus aux enjeux de la lutte contre la pollution lumineuse. Il participe notamment à l'organisation du Jour de la Nuit, événement emblématique au niveau national consacré à rendre publics les enjeux de pollution lumineuse. Le premier Jour de la Nuit se déroule ainsi dans les Monts d'Ardèche en octobre 2009, en partenariat avec la mairie de Chassiers, ainsi qu'avec l'association Clair d'étoiles & Brin d'jardin qui organise une soirée avec conférence, débat et observation du ciel nocturne. Cette initiative est alors mise en œuvre

sans financement dédié, mais débouche néanmoins sur la création d'un programme d'animations du Jour de la Nuit dans ces différentes communes. Ce programme d'animations permet au Parc de dépasser la réduction des questions d'éclairage public aux seuls enjeux de sobriété énergétique, pour l'étendre à la problématique de préservation de la biodiversité, avec notamment l'organisation de randonnées accompagnées à l'écoute des chauves-souris. L'opération Chauve-souris, discrète demoiselle – menée en août 2020 en partenariat avec l'association Chauve-Souris Auvergne et labellisée dans le cadre de la Nuit internationale de la chauve-souris – témoigne de l'actualité de cette dynamique territoriale enclenchée depuis maintenant plusieurs années.

Le Parc, à la suite de sollicitations émanant de plusieurs communes (Beauvène, Veyras,

Les Ollières sur Eyrieux), est également à l'initiative, en octobre 2016, d'une animation spécifique – Une nuit blanche pour des nuits noires, trois soirées contées pour retrouver la vie nocturne dans le Parc des Monts d'Ardèche – durant laquelle il organise des randonnées nocturnes agrémentées de contes et d'interventions naturalistes menées par la LPO et la FRAPNA Ardèche sur les enjeux biodiversité de la lutte contre pollution lumineuse. Cet événement ciblait essentiellement des communes souhaitant mettre en place une extinction de leur éclairage public, mais qui se questionnaient alors sur les modes de sensibilisation, de concertation voire de participation à cette décision municipale.

Plus près de nous, en avril 2020, le Parc lance l'opération La nuit à ma fenêtre. Tirant profit du confinement imposé sur l'ensemble du territoire en réaction à la pandémie de CO-



LES NUITS des étoiles

2020

Chassiers

Soirées sur inscription
(nombre de place limité)

Observation du ciel

les 7, 8, 9, 14 et 16 août

Cour de l'école
21^h30

Exposition "*Changer d'ère*"

du 10 au 16 août

Salle des fêtes
16^h30 à 19^h30

AVEC LE CNEO
JE CHOISIS MON AVENIR!
UNE OFFRE DE 500 FORMATIONS
RENDEZ-VOUS SUR CNEO.FR
CNEO

MAIRIE
CHAUVET MONT-DARC
Canton de Chauvet-Mont-Darc
Espaces Mémoriels





.....
“Un des maires ardéchois était avec nous et a dit ‘mais pourquoi vous n’éclairez pas la nuit ?’, et le breton lui a répondu ‘parce que vous éclairez, vous ?!.. Donc le sujet est arrivé comme ça sur la table, et les élus se sont rendus compte qu’ici on éclairait tout et à tout-va...”

Chargée de mission du Parc

VID-19, le Parc contribue à sa façon à cette nouvelle forme de participation à une expérience de nature “depuis sa fenêtre”, en témoigne l’appel lancé par le Parc : *“Si le confinement à la maison était une bonne occasion de prendre des photos depuis sa fenêtre et de nuit ! Nuit noire, nuit éclairée, nuit étoilée, nuit habitée, nuit sauvage... le Parc vous invite à poster vos points de vue nocturne.”*

En ce qui concerne les démarches de labellisation, trois communes sont lauréates Villes & villages étoilés. Mais la signalétique pose problème. Elle entre en contradiction avec la préservation des paysages comme axe directeur de la charte. Préserver les paysages nocturnes ne saurait passer par leur dégradation diurne.

UN ENGAGEMENT FORT DU PARC : LES «COUPS DE POUSSE»

Au-delà des ces actions de sensibilisation¹ aux enjeux de la pollution lumineuse, le Parc

1. D’autres “Coups de pousse” destinés à la sensibilisation des publics sont proposés par le Parc. En 2016, il accompagne les collectivités territoriales et associations dans l’organisation de randonnées de nuit à la découverte du monde nocturne. En 2018, il propose une aide à l’investissement pour la signalétique spécifique à l’extinc-

tion communale. Ces Coups de pousse ont pour objectif, d’engager une réflexion communale, d’amorcer la concertation avec les habitants sur l’extinction de l’éclairage public.

intervient dans l’équipement des communes en horloges astronomiques pour réguler l’éclairage public. Ce Coup de pousse s’inscrit dans le Plan Climat Énergie (PCET) des Monts d’Ardèche, (2013-2017). Peuvent être bénéficiaires de ce “coup de pousse” les communes du Parc éteignant ou diminuant leur éclairage public durant au moins 5 heures par nuit. Fait notable, l’aide est conditionnée par la réalisation d’un diagnostic permettant d’identifier préalablement les secteurs prioritaires et les secteurs à enjeux, ainsi qu’à la mise en œuvre d’une phase de concertation avec les habitants.

LES ACTEURS DE LA RESSOURCE OBSCURITÉ

L’éclairage public comme enjeu d’aménagement sous contrainte écologique forte est porteur d’un clivage net, entre d’une part, les acteurs qui rendent services aux seuls humains car c’est dans leur missions et compétences, et d’autre part, ceux dont la prise en compte des non humains fait partie et motive leur action. Cette schématisation au



cordeau a l'intérêt de focaliser sur la définition de ce qui vaut dans une action publique inscrite dans une logique de transition socio-écologique, entendue comme un processus ouvert d'apprentissage social dans lequel un nouvel équilibre est continuellement recherché entre de multiples défis et objectifs sociaux, économiques et environnementaux ». L'enjeu c'est créer un pouvoir d'agir collectif sur les conditions générales qui façonnent les processus de transition.

Cela interroge le rôle des élus locaux multi-positionnés qui interviennent dans différentes institutions, comme le Parc, le SDE, les SCoT, les Communautés de communes ou encore les PLUi : *"lorsqu'ils sont au Parc ils pensent Parc, lorsqu'ils sont au SDE ils pensent SDE"*. Cette appréhension des problèmes institutionnellement cloisonnée est certainement efficace sur des enjeux sectoriels d'aménagement, mais pour des enjeux croisés sous contrainte écologique forte, une acculturation aux diverses représentations et pratiques professionnelles supposerait de sortir des routines analytiques et décisionnelles. Face à des problèmes inédits n'entrant pas dans les standards, sécuriser les fondements de la décision passe par l'innovation dans les pratiques de la gouvernance.

Le SCoT Ardèche Méridionale souligne par exemple le Manque d'arguments en sa possession pour arriver à une compréhension systémique des enjeux soulevés par la pollution lumineuse et la préservation de l'obscurité en tant que ressource. Les deux SCoT expriment ici un besoin de formation pluridisciplinaire, tout en rappelant qu'ils peuvent être vecteurs de recommandations, par exemple sur la question de la qualité du cadre de vie (enjeux paysagers, sanitaires, de bien-être). Enfin, les échanges de bonnes pratiques entre SCoT pourraient être systématisés, par exemple avec le SCoT Vosges Centrales qui a d'ores et déjà travaillé à [définir les contours de la "Trame noire"](#).

Par exemple, l'enjeu de sécurité est régulièrement soulevé pour justifier la nécessité de l'éclairage public. Statistiquement les atteintes aux biens et aux personnes ne sont pas plus importantes la nuit que le jour, au contraire. Mais une approche par les grands nombres ne rend pas forcément compte des craintes liées au manque d'éclairage dans les lieux isolés, ou de la chute d'une personne âgée dans un hameau isolé. Ces risques participent à la fois du sentiment d'insécurité et de bien-être qui méritent considération.

Mais la sécurité peut – doit – s'étendre aussi à la question environnementale. La sécurité des écosystèmes est un enjeu à prendre en compte dans les politiques de développement et d'aménagement. Par exemple les effets délétères de la lumière artificielle sur les migrateurs, sur les insectes pollinisateurs est attestée. Combiner sécurité des personnes et des biens et sécurité des éco-

systemes appelle en conséquence une redéfinition des référentiels de l'éclairage public – et privé lorsque c'est possible. C'est un problème type de transition socio-écologique qui nécessite de nouvelles coopérations et de nouvelles compétences, bref des apprentissages qui refondent la gouvernance de ce service public.

Le tourisme est une activité motrice pour l'économie du Parc qui repose sur un agencement entre les paysages, l'activité agricole, les hébergeurs et restaurateurs, les activités de plein air, de bien-être pour générer un flux de revenus qui irrigue le territoire du Parc. Élargir l'offre touristique en valorisant la ressource obscurité est une stratégie de développement de niche qui peut faire sens. Mais elle ne va pas sans poser de problème. Que signifie la mise en tourisme de cette ressource ? Est-elle une composante du segment émergent du "tourisme de fraîcheur" ? Et comment arbitrer entre la préservation de l'obscurité pour des raisons écologiques et sa valorisation touristique – voire sa marchandisation –, qui suppose d'exploiter des espaces jusqu'ici vierges d'activités humaines nocturnes. Cela pourrait passer par exemple par la création de sites martyrs pour le bivouac, mais sur quelles bases, où et avec qui les définir ? C'est ce type d'enjeu complexe que la préservation de l'obscurité soulève. *In fine*, la gouvernance ne peut échapper à la controverse.

La fabrique d'une citoyenneté environnementale est un enjeu d'éducation à l'environnement qui mobilise un système d'acteurs riche et diversifié. Cet enjeu vise autant les visiteurs que les résidents. Pour ces derniers, la valorisation de l'obscurité peut être une expérience originale pour la construction d'une citoyenneté environnementale. Ici, les partenariats déjà existants entre le Parc et une grande diversité d'acteurs associatifs et institutions sont une opportunité à cristalliser par exemple dans une démarche de science citoyenne qui placerait les participants dans un rôle d'enquêteur. C'est ce type d'action que nous proposons d'organiser pour l'Atelier de terrain (cf. ci-après, partie *"Préfiguration de l'Atelier d'expérimentation en Phase 3"*).

* * *

.....

"Tandis que des enquêtes qualitatives comme celles menées par l'Université de Liège (Dupagne, 1996) persistent à révéler que personne parmi les enquêtés ne déclare être lui-même plus en sécurité grâce à l'éclairage, on peut pourtant lire régulièrement le même lieu commun d'un niveau de lumière « rassurant », notamment à travers les recommandations de l'Association française de l'éclairage"

Mosser, S. (2007). Éclairage et sécurité en ville: l'état des savoirs. *Déviance et société*, 31(1), 77-100



.....
**“Il existe un discours
d’anciens, qui disent
‘l’électrification ça a
été le progrès pour
les Monts d’Ardèche,
alors pourquoi
revenir en arrière ?!..
Et cette électrification
n’est pas si lointaine,
donc les gens s’en
rappellent”**

Chargée de mission du Parc

LES ENJEUX

Les enjeux actuels et de moyen terme pour le Parc naturel régional du Pilat

LES ENJEUX ACTUELS

La morphologie de l'habitat, dispersé dans des hameaux et fermes isolées – certaines communes comptent ainsi plus de 50 hameaux – est un enjeu d'aménagement en général et d'éclairage public en particulier. La dispersion de l'habitat complexifie la gestion des points lumineux, tant pour des raisons techniques (par exemple, ratio nombre de points lumineux par armoire), financières (par exemple, retour sur investissement dans les horloges astronomiques) que de demandes sociales diverses (par exemple, différences d'appréciation du couple éclairage/obscurité entre les différents habitants et usagers du territoire – néoruraux, résidents secondaires, touristes). Plus largement, ces enjeux techniques, financiers et de demandes sociales renvoient aux appréhensions différenciées des notions de pollution, de progrès, de confort et de sécurité, ainsi qu'aux logiques d'action institutionnelles qui en découlent. On relève ainsi des controverses d'interprétation sur ces différents points qui se cristallisent dans la régulation de l'éclairage public.

En effet, l'éclairage public est un service public, porteur de progrès technique, social et de confort dont les infrastructures relèvent de la relation technico-politique établie entre les communes et le syndicat d'énergie. Cette dimension est un des traits saillants d'un rapport au territoire qui pourrait véhiculer une dimension identitaire, une histoire vécue par nombre d'habitants.

Considérer l'éclairage public – un service public porteur de progrès – comme une pollution heurte cet entendement et ces expériences de vie, ces histoires vraies, ces craintes d'insécurité. Il s'agit d'une controverse qui traverse les habitants, résidents et autres usagers du territoire autant qu'elle structure les relations institutionnelles entre le Parc et le SDE 07. Si les économies budgétaires et énergétiques sont des enjeux

désormais partagés et cadrés par la nouvelle réglementation de l'éclairage public de décembre 2018¹, force est de constater, que les services techniques des collectivités se trouvent en difficulté quand il s'agit d'intégrer le respect de la biodiversité dans un cadrage techno-économique bien rôdé.

Les difficultés sont de plusieurs ordres. Techniques tout d'abord, avec un poids de l'héritage technique sur l'état actuel du parc d'éclairage (morphologie du réseau d'électrification, choix d'implantation des luminaires, hauteurs des mâts, choix des lanternes). Scientifiques ensuite, avec une volonté de fonder la décision sur les résultats scientifiques là où, pour reprendre les termes de Jürgen Habermas, "il nous faut agir dans le savoir explicite de notre non-savoir". Cette attente envers "le savoir scientifique" est nécessaire aux services techniques pour fournir au décideur politique la capacité d'argumenter des choix auprès des administrés. Mais elle est fondée sur une approche techno-politique de la science, qui prend les résultats pour des vérités, alors que les résultats scientifiques n'ouvrent que des possibilités, qui sont l'objet de controverses entre différentes connaissances disciplinaires et usages expérimentiels de l'espace. De gouvernance enfin, parce qu'il s'agit de lier logiques techno-politiques et logiques socio-écologiques. La première divise et hiérarchise la gestion de l'éclairage public dans des services sectorisés et spécialisés, quand la seconde commande délibération et logique multisectorielle pour arbitrer dans l'incertitude. Cette gouvernance supposerait un changement de paradigme qui se résume à considérer l'obscurité comme une ressource socio-écologique devant être gérée de manière parcimonieuse et non plus seulement combattue via l'usage de lumière

¹ Voir l'Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

artificielle. En d'autres termes, il s'agit d'admettre que la préservation de l'obscurité n'est pas un enjeu qui unit, mais un enjeu qui divise des acteurs locaux devant pourtant coopérer de manière à établir un compromis d'aménagement. Il n'y a ni recette, ni certitude, ni modèle ; seulement des expérimentations, des essais erreurs relativement généralisables pour générer des coalitions d'acteurs plus ou moins étendues.

LES ENJEUX À MOYEN TERME

La préservation de l'obscurité considérée comme une ressource territoriale relève d'une démarche multisectorielle qui touche aux questions de biodiversité, d'économie d'énergie, de comportements sociaux, de technologies, de valorisation marchande ou non. C'est en soi une méthode de problématisation, d'apprentissage et de renouvellement des compétences de l'ingénierie du Parc et de ses partenaires pour articuler les politiques publiques locales au service d'un projet de territoire encore à partager. De façon pratique, pour dépasser les habituelles luttes institutionnelles et leur jeux d'alliances, cet enjeu suppose par exemple la création de "commissions stratégiques thématiques" ou d'un "groupes territorial" ad hoc afin de définir les modalités de valorisation et de gouvernance de cette ressource territoriale toujours en jachère. Ou encore, dans une logique participative, articulant, sensibilisation des publics, production de données, il pourrait être opportun de mobiliser le mouvement associatif et les institutions scolaires pour établir des relevés d'éclairage public avec l'application smartphone gratuite Qfield, dans une logique de science citoyenne, venant compléter les données existantes. Ce genre de pratique est susceptible de favoriser l'appropriation des problématiques d'éclairage public par le plus grand nombre au service du projet de territoire et de la transition socio-écologique.

Préfiguration de l'Atelier d'expérimentation en Phase 3

LE CONTEXTE

"L'éclairage public, on le remarque quand il est en panne ou quand il est trop fort". Le reste du temps, tout indique donc qu'on ne le remarque pas : il est presque naturalisé, il fait partie du décor. Pourtant, ce service public d'aménagement des villages, des hameaux, des rues et ruelles est révélateur sur lesquels reposent des décisions qui engagent sur le temps long alors que l'urgence de la contrainte écologique est saillante.

Saisir l'articulation de ces échelles temporelles et spatiales, le jeu d'acteurs qui l'organisent est un enjeu d'apprentissage de la citoyenneté que nous proposons de traiter dans un atelier de sciences participatives qui réunirait un petit *focus group* d'usagers du territoire (une dizaine de personnes) qui sera formé à l'enquête citoyenne sur les enjeux plurisectoriels de l'éclairage public.

L'ATELIER PRÉFIGURÉ

Étant donné son orientation, l'atelier pourra être mené par Nicolas Houel, Dany Laposolle et Samuel Challéat. L'organisation de cet Atelier participatif peut être envisagée en quatre temps, qui mobiliseraient les participants durant un jour et demi :

1. Une demi-journée de présentation et de discussion multi-acteurs (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, SDE 07, SCoT,

CAUE, etc.) de la fabrique de l'éclairage public en tant que service public d'aménagement au croisement de multiples enjeux parfois contradictoires ;

2. Une demi-journée de formation aux méthodes d'enquête *in situ* (lecture des ambiances urbaines nocturnes, des systèmes techniques d'éclairage urbain, des paysages nocturnes, outils et applications de cartographie participative, etc.) ;

3. Une soirée d'enquête *in situ*, sur une commune, permettant la récolte de données tant quantitatives que qualitatives sur l'éclairage urbain et la qualité environnementale nocturne d'une commune volontaire ;

4. Une demi-journée de mise en commun et de discussion des résultats de l'enquête citoyenne, ainsi que de restitution aux élus de la commune et aux services techniques en charge de la gestion de l'éclairage public (SDE).

* * *

Note : en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, l'Atelier expérimental n'a pu se dérouler. Un retour de la Phase 1 du programme Trame Noire IPAMAC a cependant été fait à plusieurs acteurs du territoire, en visioconférence, le jeudi 25 février 2021.











**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



L'opération IPAMAC "Trame noire - phase 1" est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

UNE RÉALISATION RENOIR ÉTUDES

Avec le soutien logistique de l'UMR CNRS 5602 GÉODE



IPAMAC

Parcs naturels
du Massif central

